



Les territoires de l'intimité, protection et sanction

Author(s): Jean-François Laé and Bruno Proth

Source: *Ethnologie française*, Janvier-Mars 2002, nouvelle serie, T. 32, No. 1, Intimités sous surveillance (Janvier-Mars 2002), pp. 5-10

Published by: Presses Universitaires de France

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/40990410>

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



Presses Universitaires de France is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Ethnologie française*

JSTOR

Les territoires de l'intimité, protection et sanction

Jean-François Laé
Université Paris 8, Source, GERS-IRESCO
Bruno Proth
Université Paris 8, Source, LAS

Notes griffonnées sur un carnet, attention soutenue envers un événement mineur, lignes biographiques recueillies après moult détours, règlements intérieurs précis et déjà lézardés, consignés sans vergogne par les institutions gardiennes de la normalité, observations d'une dispute privée : cette tension émotionnelle que nous savons envahissante, conversations longues d'un hébergement provisoire, prises de vues au coin d'un guichet. Telles sont, dès l'abord, quelques-unes des façons que nous avons eues de décliner ce numéro : *Intimités sous surveillance*. Elles s'opposent nettement à l'univers prestigieux des écrans de télévision ou d'Internet, de *Loft Story* à « *Madonna set to star* », qui célèbrent la carrière fulgurante d'un anonyme, les amourettes en miroir ou la morale du « bon usage de soi » sous prétexte d'intimité et sous réserve de la présenter au public. Belles histoires cathodiques, comme un écho aux livres de contes de notre enfance qui, immanquablement, se refermaient par l'inexprimable droit au bonheur familial, une fois les épreuves surmontées.

En nous détournant de ces « jeux d'affaire », l'intimité qui nous occupe est liée pour l'essentiel aux effets du stigmatisme dans l'espace urbain, une des scènes primitives de la sociologie selon Goffman [1975 : 25], lorsque les rencontres font sursauter les passants, en confrontant soudainement les corps dans des situations vulnérables et en des lieux exposés. Intimités fragiles, tactiles et en impasse, dévoilées, propagées ; quelque chose de très privé vient troubler les lieux, le trafic, les sociabilités, les affaires publiques, révélant ainsi la tension qu'engendrent les rapports sociaux dans l'espace public. Entre défi et repli sur soi, immixtion et retrait, l'intimité nous dit surtout quelque chose de la liberté de soi, un manifeste de sa propre appartenance, une libre propriété de disposer de ses forces en contact avec des lieux publics (rue, square, quai, terrain d'accueil, guichet, gare, parking). Stigmatisme et trouble cheminent d'un même pas. Non seulement leur rencontre fait frisson, mais elle constitue un monde où la sociologie n'a pas ordinairement accès. Et il convient, tant pour l'enquêteur que le lecteur, d'en jouer comme d'un contraste ou d'un rire à notre adresse. Car si l'intimité nous semble bien connue, comme si le fait d'en parler tous les jours en faisait une activité sociale à part entière, il faut bien se rendre à l'évidence : celle des autres, souvent vue dans leur différence, n'est préhensible que par un sérieux effort de dépouillement mental. Il n'y a pas d'indifférence à la différence. Lorsqu'un univers protégé et bardé de providence nous permet de la posséder pleinement, l'intimité a quelque chose d'étonnant : on ne la pense qu'à peine. Tandis que « celle des autres » est perçue comme une intrusion et une révélation impudique, dangereuse ou si éloignée de nous qu'elle nous fait rire, mais d'un rire sanction.

Prendre « l'intimité sous surveillance » comme objet de réflexion, c'est donc s'engager vers de nombreux malentendus. On sait que toute une découpe de domaines de connaissances opère sur cette notion : du pacte psychanalytique fondé sur l'intimité au pacte littéraire qui nous parle de son ego, de la dépendance négative de la sociologie à celle qui s'appuie sur les institutions socio-médico-juridiques pour fouiller les ressorts d'une coercition possible. L'idée d'intimité est en effet très extensive : elle sert en droit d'hyperbole, la prude langue juridique en use pour désigner avec emphase des relations sexuelles, support d'un contrat possible ou d'une faute ; en histoire, elle s'étend sur toutes les relations privées au sens large, de la vie domestique à la vie familiale, de l'histoire d'une communauté à celle de ses vêtements ; d'une monographie

d'un quartier, on dira qu'il connaît une intimité pour souligner les multiples inter-connaissances qui ouvrent hospitalité et droit de visite ; dans l'enquête sociologique, les rôles et gestes mis à nu sont décrits, mais plus souvent, recouverts d'un voile pour échapper aux rigueurs du jugement.

Ces seuils d'accessibilité ne sont pas sans analogie avec la séparation vie privée et vie publique ; ils se déclinent différemment dans une entreprise ou dans la famille, dans les institutions d'aide ou de secours, pour un notaire ou un médecin, un instituteur ou un maire. En chacun de ces lieux s'exerce un droit de regard sur « certaines choses » (l'héritage, la santé, la scolarité ou la protection sociale) et s'arrête net sur d'autres (la protection effective des proches, l'injure et la peine privée, le désordre corporel). Ces lieux n'ont pas entre eux de liens évidents, ils soulignent pourtant à quel point l'intimité – ce droit élargi au secret et à la propriété de soi, une liberté de penser et de conviction – participe de la socialisation des individus, comme un moment d'individualisation de première importance que les relations sociales autorisent et ratifient. D'où bien sûr leur surveillance, un contrôle qui intéresse l'ordre social, des partages stricts entre des droits d'intrusion et les réserves « de soi », tributaires d'une définition du droit public, d'où enfin une sphère publique active qui délègue certains échanges aux personnes privées [Habermas, 1978 : 93-94].

Le secret de l'intimité est l'une des grandes institutions des sociétés libérales. Elle comporte quelque chose de désirable, d'attendu ou d'exigé, et pourtant combien de fois retiré. La question de savoir où cette frontière fait trace est loin d'être simple à résoudre, sinon d'avoir recours à la métaphore de la propriété matérielle, une « *extension de soi* », avertit Simmel [1996], une simple différence de degré avec la possession de notre corps, comme « bien premier » dont la violation blesse le « centre du moi ». La discrétion n'est autre que le sentiment du droit appliqué à la sphère existentielle, à nos petites affaires, ajoute-t-il. Avec le droit d'intrusion ou de réserve, nous sommes loin d'une définition rabougriée de l'intimité (pensons, par exemple, à la seule sexualité), puisqu'il s'agit d'une forme d'action qui offre la possibilité « d'un autre monde » à côté du monde visible, une propriété privée de faire, de dire et d'agir sans être menacé d'une sanction sociale ; un dispositif d'engagement qui s'abstient du jugement, de l'épreuve, du soupçon, de la méfiance [Boltanski, 1995 : 51]. L'intimité est une confiance accordée massivement au présent, ou plus précisément, une conséquence pratique de la confiance en l'immédiateté, avec un « rendement » considérable dans le monde qui nous fait agir.

Nous y voilà, l'intimité ne se confond jamais avec la société : les échanges corporels et verbaux sont autonomes pour justement produire des interactions qui resserrent ou distendent les liens entre les individus. Le secret se loge dans cette division historique du privé et du public en soustrayant le secret de l'ordre social et fondant par là des cercles de confiance où se mêlent des confidences, des paroles et un « for intérieur » formé de convictions et de croyances. Tandis que celui qui ne fait plus confiance reste défait et immobile, « le for intérieur » nous fait agir comme jamais et rend mobile ce qui se dit. Il faut entendre la confiance au sens fort, non pas une espèce de compréhension d'autrui, mais le fait de croire ce qu'il dit [Lapoujade et William, 1997 : 85]. Définitivement hors des structures institutionnelles, des accords se scellent entre personnes indépendantes, des réseaux d'entente, d'intelligence et de séduction se forment, des croyances se dispersent. Or, non seulement cette promesse souriante délaisse bien des zones fragiles, mais l'on serait bien dupe de croire que cette division majeure, qui vaut en toute généralité, s'exerce pleinement en dehors de *systèmes d'autorité* qui règlent les appartenances et les façons par lesquelles les individus parviennent à se reconnaître comme sujets de cette vie privée. Ce régime de la confiance, s'il est bien accordé dans sa différence avec la société, est en même temps accrédité, augmenté, consolidé par les champs d'action qu'offre cette dernière.

Autant il est possible de dire avec Rheinart Koselleck [1979] que l'État a concédé à l'individu, dès le XVIII^e siècle, des secrets légitimes qui lui sont indispensables pour le mobiliser sur une scène publique (pour consolider en l'homme un sentiment de confiance, le « for intérieur », un champ élargi de pensée, la possibilité d'action future, les convictions silencieuses, l'enclos autour de la maison qui autorise un jugement

séparé par une porte des affaires publiques), autant peut-on s'interroger sur cette promesse en certains lieux contemporains, là où l'intégrité physique ou personnelle est chaque jour menacée. À chaque fois que nous enquêtons sur ces lieux-frontières, sur le théâtre des vies précaires, quelque chose se dit de l'intimité blessée et du lien social, quelque chose de très privé dans des affaires publiques, du travail, des sociabilités ou de la famille. Si leur publicité totale est une catastrophe, le silence absolu ne l'est pas moins. Intimité, contrôle et ordre social sont de ce fait fortement arrimés. D'autant plus nettement dans ce numéro puisqu'il porte sur des intimités « exceptionnelles normales », suivant l'expression de l'école italienne de la *microstoria*¹, « *non pas ce qui s'écarte extraordinairement du commun, mais ce qui dévie communément de l'ordinaire* » [Goffman, *op. cit.* : 150], sur des vies à la dérive ou pour le moins fragiles, dans des circonstances limites, qui par des violations plus ou moins élaborées cassent net le secret : « la propriété de soi », ce droit de penser et d'agir en confiance, en retrait et en toute sécurité. Le rêve de posséder des « secrets légitimes » en toute sécurité ne reste en bien des lieux encore qu'à l'horizon.

Voici le sujet posé : de la confrontation à un espace public, à la justice, la « publique renommée » ou au gouvernement familial, différents lieux d'intimité sont mis à mal, accusés, exhumés à partir de leur assignation. De la détention au centre d'hébergement, du métier du sexe aux nuits de drague, de la protection des secrets de famille à ceux des rites communautaires, de la présentation de soi qui accuse à celle qui absout, les paroles se fractionnent sur des territoires publics et médicaux, juridiques et institutionnels. Comme sur un champ de tir, les corps sont à « bout portant » des institutions. À court de souffle ils s'élancent, appellent, protestent et reçoivent coups et souffrances. À « bout touchant », l'expression importe, le corps est touché, pétri et absorbé par la publicité de l'action. Au prix d'un effort inouï, un nouveau territoire à peine bâti se retrouve déjà contesté. À partir de sources aux statuts divers (observations de rue, relance biographique, notes ethnographiques, expériences et discussions partagées), ce numéro confronte des regards sur des corps excédés et surexposés, des violences exercées ou subies, une prolifération de gestes sous surveillance et dissous par elle.

■ De l'intimité en territoire

Il y a toujours quelque arbitraire à regrouper comme en un ensemble homogène ce que furent les terrains investis par nos auteurs au cours de leurs recherches. Seul le dialogue continu du séminaire de l'équipe Source² recollait les éclats, reprenait les lancinantes questions sur le regard posé, gêné, détourné, qui engageait des choix de description ; revenait sur la pudeur du chercheur, ces émotions embarrassantes où se confondent compassion et dégoût d'autant qu'on ne possède guère de clés interprétatives. Mais finalement, si chaque enquête nous faisait entrer dans un espace social singulier, une convergence s'affirmait : chacune nous engageait sur un territoire commun : des corps en excès qui court-circuitent les normes d'usage, y travaillent ou échangent, consomment ou se livrent dans l'espace public (square, rue, parking, métro...). Intimités exposées, esquissées, dévoilées, qui pour préserver le quant-à-soi, exigent des compétences appliquées et appropriées au contexte spatial de la rencontre, de l'échange et de l'intrusion.

En somme, une *microsociologie de l'intimité* dans l'espace public se dessinait : une intimité exposée qui répond à des stratégies existentielles, tant sexuelles ou amicales que monétaires ou de survies provisoires, et dont les techniques consistent à déjouer la cohérence implicite des lieux. Des couples, des anonymes, des clients, des alter ego, des habitués s'y frôlent en s'appuyant sur des tactiques qui visent à trouver une efficacité aux rencontres, comme à leurs évitements ponctuels. La figure de l'homme à la rue qui cherche à gagner un abri se mêle à d'autres, sachant que des passages se font entre elles, le jeune homme qui a besoin d'un lieu opportun pour marchander ou consommer des toxiques (le toxicomane), celui qui recherche un espace privé pour draguer et

1. L'expression est de Carlo Poni [1981].

2. La jeune équipe universitaire de Paris 8 Saint-Denis réunit des doctorants et des post-doctorants en sociologie de la ville, de la santé et du social, autour d'un séminaire axé sur les différentes conceptions qui mettent en perspective cette part privée, corporelle, le « for intérieur » et les affects privés dans des situations limites ; jusqu'à certaines politiques publiques qui ouvrent sur des examens de conscience.

éventuellement consommer sur place (l'homosexuel), enfin, la femme qui fait signe et passe un temps long à accrocher le passant disposé (la prostituée).

On pourrait penser spontanément que ces quatre figures n'ont guère de points communs : certains travaillent, d'autres pas ; certains sont en famille, d'autres pas ; certains ont des ressources ordinaires du salariat, d'autres vivent d'allocations ou aux crochets de proches. Tandis que l'homme à la rue s'échine à repérer les lieux pour une nuit prochaine, le toxicomane s'active à trouver et à injecter les produits, le dragueur s'évertue à trouver le moment propice avec le bon partenaire, de même que la femme qui se prostitue cherche le bon client. Ces figures sont aussi l'objet de politiques sociales ou de préventions fortes, segmentées et différenciées. Pourtant, elles partagent une *même caractéristique situationnelle* : c'est le corps qui fait signe ou appelle l'alter ego, ou au contraire repousse le passant ou l'intrus. Les corps élisent les lieux, indiquent l'entrée ou la sortie, exhibent une posture physique indicative, une impatience ou une alerte, une séduction maximum ou une violence ouverte. L'objectif ? Être très peu visible tout en étant repérable. La topographie ? Des lieux bien choisis pour jouer la co-présence et les rencontres tout en gardant une discrétion, un certain anonymat.

■ De l'intimité menacée

Avec la seconde partie, nous rencontrons des intimités caractérisées par des communautés institutionnelles qui soulignent, exhibent, nourrissent et fondent les règles de surveillance. Dans le droit, dans les relations carcérales, dans la réputation d'un écomilieu ou dans une biographie reconstituée « sous contrainte », celle habituellement exigée aux différents guichets sociaux, l'institution a une force d'évidence, édicte d'exhaustives règles de papier, emblème des conditions et des positions. Malgré les violations réciproques, parler d'« intimité totale » en miroitement d'une « institution totale » serait excessif, une intimité saturée de valeurs négatives possédant, comme marge de manœuvre, l'indispensable connivence avec les agents de l'institution.

Essentiellement opérationnelles, les intimités infusent dans l'institution un peu de leurs propres fins, une réflexivité stratégique ou une rétrospective personnelle favorable, s'approprient ponctuellement une marge de jeu, luttent pour arracher un bref moment secret, sauvegardent un geste du regard, ou protègent, ne serait-ce qu'un instant, la confiance d'un échange. Se glissent aussi des changements dans la façon dont les individus sont amenés à prêter sens à leurs conduites, à leurs devoirs, à leurs plaisirs et à leur résistance. La bataille est sur chaque instant, fragile et menacée, toujours minée et négociée avec le personnel³. Les intimités grignotées, réécrites, écornées incitent à bricoler la présentation de soi en tendant, selon les occasions et les opportunités, la corde du crédit ou du discrédit ou en jouant sur les incivilités permises et les nécessaires civilités.

Pour preuve ? « La peine et le service public pénitentiaire » en cours de réforme. On feint de découvrir que le détenu n'a aucun droit à « l'intégrité physique », pas de droit à la vie privée (puisque cela implique qu'il puisse bénéficier d'une intimité en cellule) ; pas de droit à un parloir intime ni même d'un droit au travail ; sans parler des fouilles étroites, de l'isolement à discrétion ; des droits électoraux, de la liberté d'expression et du téléphone bannis. Et d'ébaucher un projet de loi pour affirmer le droit à la dignité humaine : citoyen libre ou incarcéré, la garantie des droits est la même, « le détenu n'étant privé que de sa liberté d'aller et venir », annonce, gaillard, le garde des Sceaux. Or, l'enquête nous montre qu'ici, comme ailleurs, les ruses de la dissimulation s'organisent, les secrets nécessaires prolifèrent, malgré l'oppression et les sujétions de chaque instant. Quelle reconnaissance d'une souffrance infligée tant de fois à « l'homme privé », à la « propriété de soi », une tranquille barbarie tant d'actualité et si ancienne ?

« Le prévenu De Belder est déclaré convaincu d'avoir, dans le courant du mois de juin, antérieurement à cette époque et dans le courant de l'année, commis des outrages à la pudeur, à l'aide de jeunes détenus auxquels il devait enseigner la morale et la religion. Ces faits d'outrages à la pudeur, d'autant plus odieux et infâmes qu'ils revêtent un caractère religieux, ont été par lui perpétrés, les uns en juin, dans un cabinet qu'une cloison vitrée sépare du réfectoire, de manière

3. Voir, dans l'institution psychiatrique, les diverses façons dont les patients gardent leurs distances en même temps qu'ils créent des planques en tous genres, pour sauvegarder un territoire, cf. Goffman [1974 : 59-62].

que quiconque passait près de cette cloison pouvait facilement plonger les regards dans le cabinet et voir ce qui s'y passait. Commis les autres faits d'outrages l'année antérieure, dans la cour de la maison de détention, alors qu'un certain nombre de jeunes détenus s'y trouvaient réunis, et que tous ces faits impudiques ont été vus par quelques-uns d'entre eux. Les dépositions de ces jeunes détenus ont été, en général, confirmées par celles d'autres témoins non suspects de partialité et dont les antécédents sont à l'abri de tout reproche. »

Faits d'hier, ou d'aujourd'hui ? Ils pourraient être lus dans les pages de *Libération*. Or, ce bref jugement sort tout droit de l'année 1858⁴. Il y a là une incroyable continuité. Voilà cet homme, De Belder, et combien d'autres depuis, interdit de vie privée, d'un espace personnel et intime, dépossédé en chaque instant d'un « lieu propre ». Voilà que cet homme aurait dû prévoir la possibilité d'être surpris en flagrant délit : celui d'avoir des relations sexuelles en détention. Impudeur, outrage à la pudeur, odieux et infâmes : les mots sont lâchés en ces lieux qui interdisent tout acte, toute parole, tout lieu et « propriété de soi ». Cela ne fait pas de doute, la politique relève bien d'une gestion des intimités.

Sans elles, l'homme privé n'existe pas. Jouissance et « disposition de soi » interdites, l'homme ne peut guère s'engager ou se perdre, s'identifier ou promettre, se ressaisir ou se rallier à un désir, une idée ou une cause. Replié sur chacun de ces instants qu'on lui dérobe, il ne reste plus à l'homme amputé de soi que quelques occasions à soustraire des coulisses. La sauvegarde de la société se gagne lorsque l'homme privé, son for intérieur, sa grandeur d'âme ainsi que la mesure et l'ordre de ses actes et de ses paroles sont libres et protégés. Elle est gagnée à chaque fois que sont nettement séparés le « jugement de la conscience » et les affaires publiques ; le secret des actes, des pensées et le forum des relations publiques. Le secret protégé est le mitan de cette porte. C'est dire que l'intimité est un enjeu de lutte. Notre présent est plein de situations de ce type ; or les situations limites de paupérisation ou de violence sont grosses d'enfermement. Il est des lieux ou des situations qui suscitent de l'indignation. Il est des intimités extériorisées à l'extrême, où des décisions les provoquent, au risque de la « perte de soi », de la désappropriation et de la révolte. « *Il est aussi inconcevable qu'il y ait des personnes sans intimité (privacy) qu'une société sans personnes.* » [Park, 1984]

Ne se méfie-t-on pas suffisamment de ce qui est politiquement infligé en ces lieux où la propriété du corps est menacée ? Mais, il ne faudrait pas conclure trop vite. Si les institutions sont des machineries de désappropriation corporelle, rien sans doute ne peut tenir l'homme par les cornes : des prises de parole se réalisent, l'intimité interdite ailleurs se dédouble et se déploie, des vies se racontent, des sociétés secrètes s'inventent... Empiètements, arnaques, parades, agitations, combines caractérisent tous les instants institutionnels qui, las, acceptent les arrangements. Une biographie par exemple. On sait que l'exercice est périlleux. Se reconnaître comme sujet de son récit privé : c'est sur ce terme que se heurte la difficulté théorique des enquêtes empiriques. Quels sont les moments dans lesquels les individus sont amenés à porter attention à eux-mêmes, à se déchiffrer, à se reconnaître dans une sphère d'indépendance personnelle ? Ces moments sont-ils toujours l'expression d'une docile captivité ou bien des jets de protestation dans lesquels s'opère du remaniement ? Comment analyser « ces jeux réflexifs » à travers lesquels l'individu se réfléchit quand il se perçoit comme malade ou déviant, dans une dépendance qu'il accepte à condition d'y résister ? Que faire de cette part d'« auto-réflexion sur soi » que nous recueillons régulièrement dans les enquêtes empiriques ? Ne révèle-t-elle pas une consistance propre au sujet ?

Auteur en acte, celui qui se raconte projette une subjectivité qui n'invalide pas sa narration d'un jour. Il ne faut pas que le sociologue se replie derrière le rapt exemplaire d'une histoire singulière. Car le processus est double. D'un côté la mise en narration expose un débat et un combat contre les autres et avec soi-même. De l'autre, le sociologue doute de sa restitution : que doit-il dire ? que doit-il taire, lorsque la livraison des secrets rend le narrateur coupable aux yeux du lecteur ? Au carrefour de ce dilemme, tous les mots qui nous viennent ont une histoire, à laquelle s'ajoutent les silences, les empêchements et les entraves, les désirs impossibles, les espoirs déçus et les déceptions rentrées. Par la manifestation d'émotions plus ou moins contrôlées, sous le dévoilement d'une tonalité de promesse où se mêlent le sentiment d'être coupable lorsque

4. Recueil de jurisprudence Dalloz [1858].

l'accusation fuse du dehors et celui d'être victime lorsque le mal aimé demande effusion, une biographie reste à la crête d'une crise de confiance.

L'analyse des biographies, entre jugement et affectivité, pose à la sociologie des problèmes épineux, non pas tant par les engagements privés et les paroles données que par cette flexibilité du sens fait d'impuissance et de puissance. Le chercheur marche sur ce lieu-frontière : ces flaques du privé où les paroles passent par des silences sur des actes acceptés ou coupables, et où s'opèrent des liaisons troubles entre l'insupportable et le normal accentuées par l'incertitude d'une capture de l'événement. L'enquêteur se heurte à cette hypothétique conquête : la force d'un éventuel retournement qui pourrait se réaliser, un futur qui enfin basculerait vers un nouveau « régime de confiance ». ■

I Références bibliographiques

BOLTANSKI Luc, 1995, « La présence des absents », *Les cahiers de la Villa Gillet*, Circé.

GOFFMAN Erving, 1974, *Les rites d'interaction*, Paris, Les Éditions de Minuit.

– 1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit.

HABERMAS Jürgen, 1978, *L'espace public*, Paris, Payot.

KOSELLECK Rheinart, 1979, *Le règne de la critique*, Paris, Les Éditions de Minuit.

LAPOUJADE David et James WILLIAM, 1997, *Empirisme et pragmatique*, Paris, PUF.

PARK Robert Ezra, 1984, [1926], « La communauté urbaine. Un modèle spatial et un ordre moral », in Yves Grafmeyer et Isaac Joseph (dir.), *L'école de Chicago*, Paris, Aubier.

PONI Carlo, 1981, « La micro-histoire », Carlo Ginzburg (dir.), *Le Débat*, n° 17.

Recueil de jurisprudence Dalloz, 1858.

SIMMEL Georg, 1996, *Secret et sociétés secrètes*, Paris, Circé.